

Paris, le 18 avril 2018

FIP NextStage Convictions : préliquidation et première distribution de 120 € par part A

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au Fonds d'Investissement de Proximité « NextStage Convictions » et nous vous remercions de votre confiance. Depuis sa constitution, votre FIP a financé et accompagné une trentaine d'ETM (Entreprises de Taille Moyenne).

Votre FIP se rapproche de son terme et NextStage AM a pris la décision de le placer dans la période de « préliquidation » à partir du 16 avril 2018. Cette opération prévue par le Règlement de votre FIP permet de faciliter les opérations de cession des sociétés en portefeuille dans les meilleures conditions et dans l'intérêt des porteurs de parts. Concrètement, l'équipe de gestion ne réalise plus de nouveaux investissements et met tout en œuvre pour céder les dernières sociétés en portefeuille.

Pour vous permettre de bénéficier des liquidités disponibles, votre FIP effectuera **une première distribution d'un montant de 120 € par part A en date du 25 avril 2018.**

Cette opération ne nécessite aucune intervention de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services sera en charge de ce versement. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse fiscale une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.



NextStageAM

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 31 décembre 2017 :

- La valeur liquidative de votre FIP était de **146,41 € par part A**, soit une performance depuis l'origine de **+46,41 %**, avant prise en compte des avantages fiscaux (réduction d'impôt sur le revenu à l'origine de 25%). Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).
- L'actif de votre FIP est composé de 7 sociétés, et le processus de sortie du capital de ces sociétés se poursuit. NextStage AM réalise tous ses efforts afin de céder ces sociétés dans votre meilleur intérêt.

Notre objectif est de céder les dernières sociétés en portefeuille et permettre à votre FIP d'être totalement liquidé au plus tard le 31 décembre 2020, en cas d'exercice de la 2^e prorogation.

Nous vous remercions de nouveau pour votre confiance et nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Grégoire SENTILHES
Président